

Démarchage téléphonique : code de bonnes pratiques déontologique des professionnels

Publié le 13 mars 2023

En application de la loi du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, un Code de bonnes pratiques qui détermine les règles déontologiques applicables au démarchage téléphonique a été élaboré par les professionnels opérant dans le secteur de la prospection commerciale par voie téléphonique.

En application de la [loi du 24 juillet 2020](#) visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, un Code de bonnes pratiques qui détermine les règles déontologiques applicables au démarchage téléphonique a été élaboré par les professionnels opérant dans le secteur de la prospection commerciale par voie téléphonique, dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le Medef.

La loi impose à tous les professionnels qui, directement ou par le biais d'un tiers agissant pour son compte, qui utilisent le canal de la prospection commerciale par téléphone, de respecter ce code.

[>> Télécharger le code au format PDF](#)